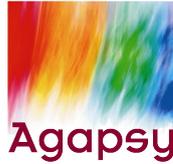


Santé Mentale France

Soigner, Accompagner, Entreprendre

Fédération d'aide à la
Santé Mentale
CROIX-MARINE

*pour une action coordonnée en faveur des personnes
présentant une souffrance ou un handicap psychiques
dans les champs sanitaire, social et médico-social*



LE PRÉSIDENT

Destinataires :

Adhérents de la FASM CROIX-MARINE et de la
fédération nationale AGAPSY

N/Réf : JLB/MK – n°3206

Paris, le 23 juin 2015

Chères adhérentes, chers adhérents,

Comme cela vous a été indiqué dans la lettre aux adhérents d'avril, le projet de loi santé a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 14 avril. La rédaction de l'article 13 relatif à la santé mentale va dans le bon sens, grâce notamment à nos interventions auprès de députés. Le Sénat débattera de ce projet de loi en septembre. Trois rapporteurs ont été désignés par le Sénat : Alain Milon, sénateur du Vaucluse ; Catherine Deroche, sénatrice du Maine-et-Loire ; Elizabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne. La commission du Sénat se réunira dès juillet.

L'article 13 du projet de loi voté par l'Assemblée, après avoir énoncé le principe d'une politique de santé mentale décloisonnée et prescrit l'élaboration de projets territoriaux de santé mentale, reconnaît la psychiatrie de secteur dont il définit la mission sans faire référence à l'indispensable coopération avec les acteurs de l'accompagnement et de l'insertion. Ce texte demande donc à être complété et je vous invite, dans toute la mesure du possible, à intervenir auprès des sénateurs de votre région pour défendre une proposition d'amendement à l'article L. 3221-3 I.

Cette proposition d'amendement figure ci-dessous en caractères gras :

« Art. L. 3221-3. I. - Au sein de l'activité de psychiatrie, la mission de psychiatrie de secteur...consiste à garantir à l'ensemble de la population :

1. Un recours de proximité en soins psychiatriques...
2. L'accessibilité territoriale et financière des soins psychiatriques
3. La continuité des soins psychiatriques...
4. **Une coopération avec les acteurs de l'accompagnement et de l'insertion des personnes en situation de handicap psychique. »**

Je vous remercie de faire part de vos commentaires et des résultats de vos démarches aux délégués généraux. Je vous précise que les trois sénateurs rapporteurs ont été saisis et que nous espérons les rencontrer bientôt.

Vous trouverez ci-joint le texte du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Avec mes remerciements pour votre implication, bien à vous.



Jean-Luc BRIÈRE